

Département du Val d'Oise
Arrondissement de PONTOISE
Canton de L'ISLE ADAM

COMMUNE DE RONQUEROLLES

ARRETE DU MAIRE

N° 2023-05

Arrêté municipal de mise en demeure de faire procéder à une évaluation comportementale

Le Maire de Ronquerolles,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment l'article L 211-14-1,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,

Vu l'intervention des Pompiers et de la Gendarmerie de Persan le mardi 21 février 2023 pour morsure sur personne physique,

Considérant le risque de morsure sur toute personne physique ou animal domestique,

Considérant qu'il lieu de faire procéder à un examen de l'animal par un vétérinaire évaluateur aux fins d'obtenir une évaluation comportementale de l'animal.

Arrête :

Article 1 : M et Mme VAGNER demeurant 745 route des tuileries, détenteurs d'un chien de type American Staffordshire terrier sont mis en demeure de faire procéder avant le 15 mars 2023 à l'évaluation dudit chien.

Article 2 : M et Mme VAGNER informent dans les meilleurs délais le maire de l'identité du vétérinaire qu'ils ont choisi sur la liste départementale ci-jointe.

Article 3 : M et Mme VAGNER sont invités à faire connaître dans un délai de huit jours à compter de l'examen des chiens les résultats de leur évaluation comportementale.

Article 4 : La totalité des frais d'évaluation y compris les éventuels frais supplémentaires liés à une évaluation complémentaire sont à la charge de M et Mme VAGNER.

Article 5 : Madame la secrétaire de la mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée

- à Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
- à la Direction des Services Vétérinaires,
- à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Persan,
- et aux intéressés M et Mme VAGNER.

Fait à Ronquerolles

Le 27 février 2023

Le Maire

Jean-Marie DUHAMEL

